

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12885>

Le FBI veut être votre ami Facebook

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mercredi 17 mars 2010

Spyworld Actu

L'agence américaine du renseignement s'est mise à la mode du web collaboratif et l'utilise pour obtenir de précieuses informations, selon le document d'une présentation rendu public.

L'Electronic Frontier Foundation a obtenu un [document du FBI](#) (PDF) qui indique que les agents du service de renseignement américain sont déjà présents sur les sites Facebook, Twitter, MySpace et LinkedIn.

Ils y échangent des messages avec des suspects, identifient les amis de ceux-ci ou recueillent des renseignements. Le tout sous de fausses identités.

Ces révélations pourraient mettre le FBI dans l'embarras. L'an dernier, une Américaine du Missouri a été accusée de fraude parce qu'elle avait créé une fausse identité MySpace pour communiquer avec une adolescente. À la suite de son canular, une jeune fille de 13 ans s'était suicidée.

Les conditions d'utilisation de Facebook et MySpace indique qu'il est interdit de fournir de fausses informations.

Les agents du FBI semblent bien au fait de ces règles, mais ne sont pas certains que les enfreindre soit illégal.

« Si un agent viole les conditions d'utilisation, s'agit-il "d'activité illégale" », demande-t-on dans le document.

Le document présente également des techniques pour vérifier les alibis de suspects, notamment en allant vérifier leurs allées et venues sur les sites de réseautage social. Il avertit en outre les agents d'être prudents dans leurs amitiés virtuelles avec des juges.

L'Electronic Frontier Foundation, un groupe de défense des libertés individuelles, a également mis la main sur un [plan de cours](#) (PDF) pour les employés du ministère du revenu américain (Internal Revenue Service) qui porte sur les sites de réseautage social.

Il indique que les employés ne peuvent utiliser de fausses identités pour enquêter sur les payeurs de taxes.

« Les employés ne peuvent mentir sur leur identité, même sur internet. Vous ne pouvez utiliser de l'information sur des sites internet en vous enregistrant sous de fausses identité », lit-on dans le document.

Post-scriptum :

<http://technaute.cyberpresse.ca/nou...>